



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-506
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA
VILLE DE PASPÉBIAC**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-506 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-05-130 lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021, du projet de Règlement numéro 2021-506 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Paspébiac, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la Ville de Paspébiac aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la Ville de Paspébiac à l'adresse suivante : www.villepaspebiac.ca. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : greffe@villepaspebiac.ca ou par courrier à la Ville de Paspébiac à l'adresse postale suivante : 5, boul. Gérard-D.-Levesque Est Paspébiac (Québec) G0C 2K0;

QU'au cours de cette consultation écrite, la ville de Paspébiac pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 14 juin 2021, à compter de 18 h 45, à la salle multifonctionnelle du Centre culturel.

Donné à Paspébiac, ce 27^e jour de mai 2021.

Daniel Langlois
Directeur général et Greffier